

Immatriculation des véhicules	
Nature de la demande	Modalités
Changement d'adresse	Demande à faire sur internet uniquement https://immatriculation.ants.gouv.fr/
Déclaration de cession	
Certificat de situation administrative	
Première immatriculation d'un véhicule	Par voie postale uniquement Sous-préfecture de Sarcelles pour les arrondissements de Pontoise et Sarcelles Bureau des usagers de la route Immatriculation des véhicules 1 boulevard Francois Mitterrand 95200 SARCELLES Sous-préfecture d'Argenteuil pour l'arrondissement d'Argenteuil Bureau des libertés publiques Immatriculation des véhicules 2 Rue Alfred Labriere 95100 ARGENTEUIL
Immatriculer un véhicule d'occasion	
Immatriculation d'un véhicule importé	
Immatriculation d'un véhicule reçu en héritage	
Ajout ou retrait d'un titulaire sur le certificat d'immatriculation	
Perte de la carte grise	
Vol de la carte grise	
Détérioration du certificat d'immatriculation	
Modifications du véhicule	

Liste des pièces justificatives pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N367>

Calculateur de taxes : https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/simtax_accueil

Pour savoir de quel arrondissement dépend votre démarche : <https://val-doise.gouv.fr/Demarches-administratives/De-quelle-prefecture-ou-sous-prefecture-je-depend>

Trouver le professionnel de l'automobile le plus proche de chez soi : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

ATTENTION : pour votre démarche, fournir obligatoirement une enveloppe timbrée au tarif en vigueur ainsi qu'un numéro de téléphone et un email.

Le règlement s'effectue **UNIQUEMENT** par chèque à l'ordre du régisseur des recettes de la sous-préfecture de Sarcelles ou Argenteuil selon où vous adressez votre demande